33818 - Celui qui se rase pendant les dix jours se trompe mais son sacrifice reste valable.

question

Le sacrifice reste -t-il valide et acceptable s'il est effectué par celui qui, tout en ayant l'intention de le faire, s'est rasé au cours des dix premiers jours du 12e mois.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Cheikh Ibn Outhaymine a dit : Oui, le sacrifice est acceptable, mais son auteur aura désobéi (à Allah). Cependant, la croyance populaire selon laquelle le sacrifice est invalide si son auteur a auparavant enlevé une partie quelconque de ses cheveux, de ses ongles ou de son corps, est inexacte, car il n'y a aucun rapport entre le sacrifice et ces actes . Ach-Charh al-mumti', 7/533.

Allah le sait mieux.